



## **ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL**

### relatif à la nomination du Conseil communal

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*  
vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;  
vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;  
vu les résultats de la procédure de nomination ;  
sur la proposition des partis politiques,

**arrête :**

#### **Nomination**

#### **Article unique :**

Mme Anouk Arbona et MM. Jean-Claude Brechbühler, Daniel Geiser, Ahmed Muratovic et Roby Tschopp sont nommés le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour la période législative 2024-2028.

Val-de-Ruz, le 25 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

R. Douard

P. Lardon